



*COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE
DE LA COMMISSION RESTREINTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2017

En communication

Pascal BAUDE

Patrick AUBIN

Marie-Christine BELLEVILLE

Pascal BOUCHET

Jean-Claude HEBRAS

Bernard MALFONDET

Marianne MAZEL

Annie MOREAU

Charles SCOTTO

Nicolas ZAJAC

Sont excusés

Les autres membres

Secrétaire de séance

Sandrine PETIT

Jean-Claude HEBRAS

Ouverture de séance

10 h 00

Fin de séance

11 h 55

Le Président accueille les participants pour cette première réunion téléphonique de la saison. Il fait un point rapide sur les mouvements apportés courant août dans la composition des championnats +16 ans. En effet, après une publication en juillet dernier des poules, des décisions fédérales ont été appliquées avec pour conséquence les changements suivants :

- . Rétrogradation de l'équipe première du club MONTÉLIMAR CRUAS HB de N1M en N2M. Le club de MARTIGUES HB a donc été repêché en poule 4 du championnat N1M
- . Rétrogradation de l'équipe première du club LA SEYNE VAR HB de N3M en Régional. Le club du GAP HANDBALL a donc été repêché en poule 8 du championnat N3M
- . En féminin, retrait de l'US MONTARGIS en N1 qui a demandé une participation en N3. Ce changement a permis à DREUX d'être repêché en N1 et le CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS repêché en lieu et place de DREUX.

La COC a procédé aux tirages du second tour de la Coupe de France Nationale Féminine et Masculine prévu le we du 30 septembre/01 octobre 2017.

Après un bilan des anomalies remontées lors du premier week-end de compétition (1^{er} tour de Coupes de France Nationales et championnat N1M), la commission constate et regrette que le début de saison démarre avec de nombreuses anomalies (sanctions sportives et financières).

. Sanctions sportives : Cinq clubs ont été sanctionnés d'un «match perdu par pénalité» pour joueurs non autorisés à prendre part à la rencontre (non qualifiés, trop jeunes, pas dans la convention), cf. tableau d'anomalies en dernière page.

. Sanctions financières pour absence de secrétaire, officiel de table non qualifié, ...

DEMANDE DE REPORT : au vu du nombre important de demandes de modifications de match sur Gest'Hand depuis le début de saison (*erreur de saisie, changement d'horaire, ...*), à compter de ce jour, toute demande de modification de circonstance ou fantaisiste, donnera lieu au droit financier correspondant au niveau du championnat qui devra être adressé à la FFHandball (cf. art. 3.1 du Guide Financier 2017/2018).

Pour le bon fonctionnement des compétitions, ci-après quelques informations et rappels importants et en pièce jointe la circulaire COC du 17 juillet 2017 à lire ATTENTIVEMENT.

.../...



INFORMATIONS ET RAPPELS IMPORTANTS

1/ CORRESPONDANCES ELECTRONIQUES

Les mails concernant la COC nationale doivent être adressés OBLIGATOIREMENT à sportive@ffhandball.net et non sur l'adresse fédérale de Sandrine PETIT s.petit@ffhandball.net.

2 / CLUBS SOUS CONVENTION (art. 25 du RG)

Les équipes qui évoluent en championnat de France sous convention doivent s'assurer avant chaque rencontre que les joueurs, officiels de banc et officiels de table soient bien répertoriés dans Gest'Hand comme figurant officiellement sur la liste de la convention au jour du match. **ATTENTION** : Si un joueur d'une convention ressort non enregistré le jour du match, ce dernier sera déclaré perdu par pénalité pour l'équipe concernée.

Lors d'une demande d'ajout sur la liste d'un joueur ou d'un officiel par le club porteur de la convention, cette dernière doit être saisie et transmise sur Gest'Hand pour validation à la FFHandball pour être prise en compte. Veillez donc à adresser vos conventions avant le vendredi pour validation à la FFHandball (Commission Statuts et Règlementation) et à vérifier l'enregistrement sur Gest'Hand avant de saisir un nom sur la FDME.

Pour tout renseignement relatif aux conventions, veuillez contacter directement le secrétariat de la Commission «Statuts et Règlementation», Anne-Sophie POINTET (as.pointet@ffhandball.net).

3 / JOUEURS(S) EN POLE

Seuls(es) les joueurs(ses) de pôle peuvent bénéficier d'un surclassement pour jouer dans les compétitions nationales sous certaines conditions que nous vous avons détaillées dans un courriel adressé à tous les clubs le 29 août dernier.

Les surclassements ne prennent effet qu'après enregistrement de l'autorisation dans Gest'Hand. Avant d'inscrire le joueur ou la joueuse sur la FDME, veillez à vérifier cette information sur la licence des (joueurs(ses) concernés(es) avant de l'inscrire sur la FDME.

ATTENTION : si l'autorisation n'est pas enregistrée sur Gest'Hand, interdiction de jouer sous peine de match perdu par pénalité.

4 / GEST'HAND

- Dans un souci d'organisation, nous demandons aux clubs de consulter régulièrement l'Accueil/Almanach afin de répondre rapidement aux éventuelles demandes de modifications de rencontres effectuées par leurs adversaires ; n'attendez pas que la COC vous relance pour apposer votre avis.
- Respectez le délai d'enregistrement des conclusions de match afin d'éviter toute sanction financière (rappel : conclusion doit être saisie 60 jours avant le match).
- Lorsque vous rencontrez des difficultés avec Gest'Hand ou autres problèmes techniques liés à l'informatique, toutes les demandes d'aide doivent se faire IMPERATIVEMENT sur <http://support.ffhandball.org>

Bonne saison à tous.

Fait à Gentilly, le 15 septembre 2017

Pascal BAUDE
Président de la COC National



ANOMALIES RELEVÉES

TYPE D'ANOMALIE	WE DU 09/10 SEPTEMBRE 2017
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Non-respect des délais de transmission	/
<u>CONCLUSION DE MATCH</u> Non parvenue dans les délais	/
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de vérification de FDME)	- HBC TALANT CDF NAT. MAS (1° tour) - ENT. NOISY LE GRAND/GAGNY D2F - ENT. TERRITOIRE CHARENTE HB CDF NAT. MAS (1° tour) - AS BTP NICE CDF NAT. MAS (1° tour) - CJ BOUGUENAI HB CDF NAT. MAS (1° tour) - BEAUVAIS O.U.C. CDF NAT. FEM (1° tour)
* <u>PENALITE SPORTIVE</u>	- SAINT FLOUR HB CDF NAT. MAS (1° tour) - CM D'AUBERVILLIERS CDF NAT. FEM (1° tour) - LANDI/LAMPAUL HB CDF NAT. FEM (1° tour) - REIMS CHAMPAGNE HB CDF NAT. FEM (1° tour) - ELITE VAL D'OISE N1M/P1
* <u>FORFAIT</u>	/

* Sous réserve des procédures en cours

Comme la saison passée, afin de limiter les envois massifs de mails, les comptes rendus de réunion de la commission sportive seront à compter de la semaine prochaine disponibles sur le site de la FFHandball à l'aide du lien suivant : <http://www.ff-handball.org/ffhb/documentations/proces-verbaux-commissions.html> ou lors de votre connexion à GestHand en cliquant sur : «Accéder aux procès-verbaux...». Ces comptes rendus restent des documents officiels sur lesquels figurent des informations importantes et utiles, veuillez donc à les consulter régulièrement.

*Chaque semaine est programmée une conférence téléphonique entre les membres des sous-commissions des Championnats et/ou des Coupes de France pour statuer sur les anomalies du week-end.